

La personnalité Moaaga face à l'option démocratique

Cyrille B. Koné

Université de Ouagadougou - Burkina Faso

Glossaire des termes Mooré

Il nous paraît nécessaire de commencer par signaler un glossaire des termes *mooré* utilisés pour permettre au lecteur de mieux nous suivre.

moaaga, pluriel *moosé* : l'habitant du *môogo*, l'homme originaire de Gambaaga (Nord du Ghana actuel)

môogo : c'est le pays des *Moosé* qui est pratiquement assimilé au monde

moog naaba : le roi des *Moosé*, c'est-à-dire le chef du territoire *moaaga*

mooré : langue des *Moosé*

naaba, pluriel *nanamsé* : c'est le chef, le roi, le souverain

naam : la chefferie, la royauté, la puissance

nakoambga, pluriel *nakombsé* : le noble

napoko : femme chef qui a assuré une régence

neb la naam : adage *moaaga* indiquant que les hommes sont le pouvoir

nînga, pluriel *ninisi* : le forgeron

nyôonyôoga, pluriel *nyôonyôosé* : ancien occupant du *Wûbritenga*, pratiquant le culte du *nyôonyôoré*

nyôonyôoré : pratique culturelle basée sur le culte des ancêtres et entachée de manifestations des puissances occultes liées aux forces atmosphériques

panga : la force, la puissance, l'autorité

talga, pluriel *talsé* : l'homme ordinaire, libre

tenga, pluriel *tensé* : la terre

teng-n-biiga, pluriel *teng-n-biisi* : le fils de la terre, l'autochtone

teng soaba : propriétaire de la terre, autorité *nyôonyôoga*, responsable coutumier et religieux

wendé : Dieu

wogdgo : Ouagadougou, capitale du *môogo*

wogdgo naaba : chef de terre de Ouagadougou

wûbritenga : la terre de *Wûbri*, région centrale du *môogo*

yamba, pluriel *yemsé* : le captif, l'esclave

Au début des années 1990, beaucoup de pays africains se sont engagés, entraînés par le monde occidental, dans une dynamique de rupture avec l'autoritarisme, de mise en œuvre de réformes politiques démocratiques et de libéralisation de l'espace socio-économique pour un développement humain durable. Cette dynamique qui se manifeste avec plus ou moins d'intensité selon les pays, prouve si besoin est, que si l'idée de légitimité démocratique peut prétendre à l'universalité, sa traduction en pratiques politiques s'inscrit dans l'histoire, la culture de chaque pays.

L'exemple du peuple *moaaga* est ici retenu à cause de sa remarquable organisation politique et surtout parce qu'il est l'un des prototypes parfaits de la gestion du pouvoir traditionnel au Burkina Faso, en Afrique. Le peuple *moaaga* est en outre le plus structuré, à l'image de l'Etat moderne, avec ses empires, ses royaumes et ses chefferies de cantons. Mais c'est aussi parce que numériquement les *Moosé* constituent le plus important groupe ethnique de l'ensemble de la population du "pays des hommes intègres", et figure aussi parmi les plus nombreux de l'ouest africain. En ces temps marqués par l'évolution du monde vers une uniformisation, une intégration des moyens et des valeurs sur le plan politique, moral et culturel, étudier les peuples africains, analyser leurs manières propres de faire de la politique pour les confronter à celles d'autres peuples afin de juger de leur pertinence s'impose aux chercheurs africains comme une tâche essentielle. Car ils doivent pouvoir faire le point des moyens et valeurs qu'utilisent les peuples africains, les chemins qu'ils défrichent, pour être au rendez-vous de l'histoire.

Autrement dit, si comme on aime à le dire, les voies de la démocratie sont multiples et que chacun doit trouver sa formule, on admet par ce fait qu'il y a, *a priori*, compatibilité entre les cultures ou traditions politiques africaines et la démocratie occidentale. Par conséquent, un inventaire rigoureux des valeurs culturelles et politiques permettrait de mieux cerner l'Afrique dont la connaissance des sociétés, des traditions politiques locales demeure fondamentale pour aider à asseoir d'authentiques démocraties, en phase avec l'environnement socioculturel.

Si donc le problème des cultures reste sans conteste un des noeuds autour desquels se nouent les drames des pouvoirs africains, on ne peut les analyser réellement qu'en faisant une "archéologie", une étude génétique à partir des cultures politiques africaines et de la démocratie occidentale. On le voit, c'est tout le problème de la capacité des pouvoirs politiques locaux à se moderniser qui est ici posé. L'on est donc fondé à se demander : quel peut être l'avenir du pouvoir politique *moaaga* ? Ce pouvoir politique traditionnel, subsistant encore au Burkina Faso, peut-il servir la démocratie et favoriser l'épanouissement des droits de l'homme ? Tout le problème serait donc de savoir si la personnalité *moaaga* ne s'inscrit pas en rapport de contradiction avec le suffrage universel, un des principes fondamentaux de la démocratie. Il est alors important de se demander si l'on peut adapter l'Etat de droit moderne aux capacités mentales, sociologiques des *Moosé*. Quel rapport entre la personnalité *moaaga* et la démocratie ?

Par conséquent, nous enquêterons dans la première partie sur la perception de l'homme dans la tradition politique *moaaga* pour enfin examiner, dans la deuxième partie, la question de la relation du *moaaga* à la démocratie et aux droits de l'homme.

I – L'homme dans la culture politique *Moaaga*

Y a-t-il continuité ou discontinuité entre la représentation *moaaga* de l'homme et celle moderne ? Dans son regard sur l'essence de l'homme, et sauf de rares exceptions, le *Moaaga*, qui admet l'affirmation du vouloir individuel en tout homme, reconnaît tout autant l'affirmation du pouvoir dérivé de l'homme.

Il lui apparaît donc comme inacceptable de ne pas faire de l'homme l'auteur de ses pensées, de ses discours, de ses actes. Si donc, il ne peut réduire l'homme à une marionnette, il reste que pour la croyance populaire *moaaga*, la volonté humaine reste soumise à celle de Dieu (*Wendé*). Alors, si l'on convient que la démocratie, plus qu'un type de gouvernement implique une conception de l'homme citoyen, à savoir un être libre, égale aux autres hommes, nous devons au préalable analyser la vision de l'homme contenue dans la culture *moaaga* avant d'examiner la question de l'homologie entre société et pouvoir au *môogo*.

I-1 - Place et rôle de l'humain dans la pensée politique *Moaaga*

Selon la tradition communément admise, c'est au 15^e siècle que les Moosé, intrépides guerriers, ont émigré du Dagomba (Nord de l'actuel Ghana) pour occuper le centre du Burkina Faso. Autour de Ouagadougou, *Oubri* et ses hommes créent le plus vaste des royaumes *moosé* en intervenant comme arbitre dans les conflits locaux, en éliminant ceux qui refusaient leur tutelle, en nouant aussi des relations matrimoniales et politiques¹. Ils refoulent ainsi certains autochtones (les Gurunsi vers le sud et l'ouest, les Bissa vers le sud-est), assimilent les *Ninisi* et les *Nyônyôosé* et se fixent sur le plateau central à partir duquel ils fondent une communauté linguistique, culturelle, sociale et politique.

La société *moaaga* ainsi fondée a une vision cosmogonique de l'univers fait de deux mondes distincts mais communiquant l'un avec l'autre : le monde invisible, suprahumain et le monde physique, humain.

Le monde suprahumain comprend :

- Dieu (*Wendé*), être unique, transcendant, tout puissant et créateur ;
- les esprits ou puissances, soit bons, soit méchants ;
- les ancêtres “ morts qui ne sont pas morts ” et qui agissent sur la communauté en sanctionnant les fautes graves ou en accordant des faveurs. Et concernant les relations avec Dieu, les puissances et les ancêtres, il y a d'un côté, les détenteurs des fétiches, de l'autre les non détenteurs, obligés de recourir aux premiers.

Le monde invisible pèse lourdement sur celui des vivants, lequel comprend plusieurs groupes ou stratifications. En effet, contrairement aux sociétés lignagères à pouvoir non centralisé, la société *moaaga* a une structure sociale hiérarchisée et partant inégale. Du point de vue du pouvoir, l'on distingue le groupe des nobles (*Nakombsé*), les hommes ordinaires (*Talsé*), les autochtones (*Teng-n-biisi*) et les captifs (*Yemsé*).

Les *Nakombsé* sont des descendants de chefs, ils constituent de ce fait la catégorie de gens se réclamant d'une ascendance patrilinéaire remontant jusqu'à *Wédraogo*, l'ancêtre fondateur du peuple *moaaga*. Ils forment le groupe politiquement dominant, détenteur exclusif du pouvoir et pourvoyeur de chefs (chefs de village, chefs de canton, chefs de province, rois, etc.). Leur rôle est politique puisque le gouvernement de la société constitue leur raison d'être. Nul autre en dehors des *Nakombsé* - qui naissent nobles et qui ne perdent la noblesse que par la mort - n'a le droit de gouverner².

Si la noblesse est imputable aux deux sexes, il reste que les femmes bien que biologiquement nobles ne peuvent transmettre la noblesse puisque la société *moaaga* est patriarcale ; les enfants suivant mécaniquement la condition de leur père.

Le groupe *Talsé* est quant à lui constitué par l'ensemble des hommes ordinaires libres, ce sont des gens non nobles en principe. Selon Michel Izard, ce sont des *Nakombsé* anciennement détenteurs du pouvoir et dont les privilèges sont tombés en désuétude³. Ils font donc partie, à ce titre, avec les autres groupes de la catégorie constituant les sujets des chefs, des rois. Le groupe social constitué par les autochtones, les premiers occupants,

comprend selon R. Pageard les *Nyônyôosé* et les *Ninisi*, aujourd'hui " *mossifiés* " pour nombre d'entre eux. Les *Nyôonyôosé* sont de ce fait avec les *Ninisi* des " gens de la terre " ⁴.

Enfin les captifs, essentiellement composés par les populations voisines du sud, du sud-est et du centre-ouest, désignent en fait les gens issues de groupes ethniques à organisation lignagère comme les *Gurunsi*, les *Bissa* qui furent des proies à la portée des troupes *moosé*. L'appellation " *gurunga* " (singulier de *gurunsi*) par laquelle les *Moosé* désignent leurs voisins " *mossifiés* " ou assimilés, s'explique par la captivité. Par ce terme qui signifie dans un certain milieu *moaaga* " gibier ", les *Moosé* disqualifient leurs voisins au motif qu'ils ignorent le pouvoir monarchique qui est sacré et garant de l'ordre social. La pratique discursive n'étant presque jamais neutre puisqu'elle est chargée d'implications idéologiques sous-tendues de préoccupations économiques et politiques.

Comme l'indique Maurice Bazemo dans un texte consacré à l'étude du phénomène de la captivité⁵, les captifs ont joué avant la colonisation un rôle d'activation dans le fonctionnement tant économique que politique du royaume *moaaga* de Ouagadougou. À ces groupes sociaux s'ajoutent les divisions professionnelles (cultivateurs, forgerons, cordonniers, teinturiers, etc.) et les distinctions fondées sur le sexe (hommes- mâles, hommes-femelles), l'âge (adultes/enfants, initiés/non initiés, etc.).

En résumé, cette structuration politique, sociale et économique rappelle la " sociologie " platonicienne⁶ par-delà le Moyen Age européen où le désir de protection a fait naître la vassalité et la féodalité. En partant du fait que les relations entre humains ne sont pas des relations entre égaux, nous pouvons dire que la société *moaaga* est inégalitaire en ce qu'elle ignore le principe d'égalité selon lequel un homme vaut ni plus ni moins un autre. La structuration de la société fait que certains hommes dits supérieurs sont dotés de pouvoirs et de privilèges au détriment de la grande majorité dépourvue de tout droit.

Autrement dit, cette société distingue les hommes détenteurs du pouvoir de ceux assujettis au pouvoir. Le corps social, qui se présente ainsi en dominants et dominés, n'est point homogène mais à l'inverse très hétéroclite. En effet, dans l'organisation socio-politique *moaaga*, c'est l'ensemble de la société qui est divisé en un grand nombre de groupes héréditaires distincts et reliés par des caractères comme l'exogamie, la division du travail (chacun de ces groupes ayant une profession traditionnelle ou théorique dont ses membres ne peuvent s'écarter que dans certaines limites), la hiérarchie enfin qui ordonne les groupes en tant que relativement supérieurs et inférieurs les uns aux autres. Mais le peuple *moaaga* privilégie la famille, la communauté à l'individu. La préservation de l'intérêt du groupe (ethnie, clan, quartier, grande famille, etc.) et l'harmonie sociale l'emportent sur toute considération individuelle, pouvant aller jusqu'au sacrifice d'une vie. Des sociétés secrètes étant chargées d'y veiller.

Comme le déclare Michel Filiga Sawadogo, dans la société *moaaga*, " La capacité juridique, les droits, et les devoirs, la responsabilité sont fonction du groupe d'appartenance, de l'âge et du sexe. La personne n'est pas investie de la personnalité juridique une fois pour toute ; celle-ci s'acquiert au fur et à mesure que la personne franchit les étapes de la vie⁷ ".

La principale conséquence qui résulte de la conception *moaaga* de l'homme dans la société, c'est l'institutionnalisation de la gérontocratie qui attribue aux personnes âgées un maximum de droits dont celui de représenter légitimement et d'agir au nom des membres du groupe dont elles sont les chefs. Mais le sens de l'éthique est vicié selon qu'il s'agit d'hommes-mâles ou d'hommes-femelles en ce qui concerne l'accès aux terres, à la propriété mais aussi les actions de responsabilité de façon générale. La prédominance des représentations traditionnelles tend à perpétuer la soumission de la femme à travers des pratiques féodales qu'aggravent l'analphabétisme massif, surtout

féminin, et le poids toujours écrasant des tâches domestiques, familiaux.

En vertu de la conception traditionnelle *moaaga*, la place de la femme est au foyer, jeune fille, elle est éduquée de façon telle que son unique ambition est de se réaliser en tant qu'épouse et mère. Elle est fille, femme et mère. Les valeurs cardinales qui lui sont inculquées sont la docilité et l'obéissance, alors que le jeune garçon, lui, est socialisé aux valeurs du courage et de la domination. L'une est formée pour s'effacer et servir, l'autre pour commander. Dans ces conditions, l'exercice de la citoyenneté, qui suppose l'égalité de traitement et l'émergence d'un individu libre et responsable, devient extrêmement problématique.

La perception du pouvoir accentue par ailleurs cette inégalité induite par la division sexuelle, sociale des rôles et de la place de l'humain dans la société *moaaga*. Dans l'entendement populaire, le pouvoir est mâle et *nakombsé*. Il est donc perçu comme l'affaire des hommes de sexe masculin, qui auraient le sens de l'intérêt général, contrairement aux femmes qui se laisseraient dominer par leurs sentiments et seraient irréflechies, indécises, versatiles et futiles.

On le voit, à partir de leurs coutumes et valeurs traditionnelles, les *Moosé* ont constitué leur propre système politique, social, économique et culturel dans lequel la place de l'humain est variable, c'est-à-dire fonction de l'origine biologique, du sexe et de l'âge. Mais là où le bât blesse comme le fait remarquer Jean François Bayard, c'est que les systèmes de domination et d'inégalité des pouvoirs locaux africains auraient la fâcheuse tendance à se reproduire dans les formations politiques d'aujourd'hui, à s'ériger comme mode de gestion à l'échelle de l'État en Afrique⁸. C'est effectivement le cas de plusieurs pouvoirs actuels qui ont pour fondement une personne, une famille ou un clan. Ces régimes antidémocratiques finissent par établir une correspondance entre société et pouvoir comme dans le modèle politique *moaaga*.

I-2 - De l'homologie entre structures sociales et pouvoir politique

L'analyse de la société *moaaga* révèle l'existence de clivages plus ou moins prononcés entre les humains. Elle consacre en principe l'antagonisme entre la noblesse constituée par une élite, chargée du gouvernement et la grande majorité destinée à être politiquement dominée. C'est le prototype d'une société inégalitaire dans laquelle certains hommes (les *Nakombsé* notamment) apparaissent comme agents de leur propre histoire tandis que les autres - constituant la grande majorité - sont disqualifiés de la gestion de la société. Mais qu'est-ce qui légitime une telle organisation sociale ? À quoi renvoie la correspondance entre société et pouvoir chez les *Moosé* ?

Dire que la société *moaaga*, que Michel Izard présente comme "une société pour l'État"⁹ est hiérarchisée, c'est une lapalissade car elle comprend plusieurs échelles de commandement dont les instances inférieures sont surclassées par celles supérieures. Elle est à l'image de la hiérarchie militaire, à savoir une construction artificielle de subordinations progressives du commandant en chef au soldat. Autrement dit, elle est structurée entre humains plus ou moins supérieurs et inférieurs les uns aux autres. Mais cette structuration loin de conduire à l'affrontement perpétuel des hommes, à la guerre entre intérêts antagonistes, vise l'harmonie sociale, la construction d'une société paisible. C'est pourquoi, les différentes catégories sociales entretiennent des relations d'interdépendance, condamnées qu'elles sont à être complémentaires et solidaires. Dans cette société, c'est le corps social lui-même qui détient le pouvoir et l'exerce. Ce pouvoir non séparé de la société s'exerce en un seul sens, il anime un seul projet : maintenir dans l'indivision l'être de la société ; empêcher que la société ne bascule dans le chaos. Pour ce faire, il faudrait que ceux qui ont le privilège de détenir le pouvoir l'exercent pleinement. Exercer le pouvoir c'est dominer ceux sur qui il s'exerce. Voilà très précisément pourquoi les chefs ont le pouvoir, et pourquoi le pouvoir ne se détache pas du corps de la société qui ne peut être que sous l'égide du roi, du chef, à savoir celui qui commande.¹⁰

La pensée politique *moaaga* à l'image de celle platonicienne a su déceler dans le politique l'essence du social humain, tout en saisissant l'essence du politique dans la division sociale entre dominants et dominés, entre ceux qui savent et donc commandent et ceux qui ne savent pas et donc obéissent. Le social chez les *Moosé*, c'est le politique. Et le politique c'est l'exercice du pouvoir par un ou quelques uns sur le reste de la société. Il n'est de société selon eux que sous l'égide du chef, du roi. Ainsi comme dit Pierre Clastres : " La société n'est pas pensable sans sa division entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Car là où fait défaut l'exercice du pouvoir, on se trouve dans l'infra-social, dans la non société " ¹¹.

Mais l'originalité de la société *moaaga* tient au fait qu'en dépit des grands privilèges et attributs de la noblesse, il n'est pas permis aux *Nakombsé* par exemple d'oeuvrer à l'élimination des autres groupes sociaux. À en croire l'adage *moaaga* (" *neb la naam* "), les gens justifient le pouvoir. Sans sujet, l'exercice du pouvoir devient problématique. C'est pourquoi, en définitive, il s'agit que chacun, pour la bonne marche de la société, assume au mieux sa fonction, dans l'équilibre du tout et sous le haut commandement de la noblesse - cette catégorie sociale détenant la science politique.

On le voit, les rapports *Nakombsé*/premiers occupants par exemple ne peuvent être conflictuels, ce sont des relations de complémentarité et non de supériorité ni de hiérarchie. La complémentarité est politique et religieuse. L'annexion des terres des premiers occupants par les *Nakombsé* se traduit par l'établissement d'un système politique où les autochtones sont pris en compte. En effet, ne dit-on pas que " le roi est nu " quand il est revêtu du seul *naam* ? Il faut alors faire alliance à la fois avec *tenga*, la terre, les gens de la terre, et avec *panga*, la force, le bras armé du pouvoir, dans la gestion des affaires de l'Etat. Aussi dans la cour du *Moog Naaba*, le rôle de *Teng soaba* (propriétaire de la terre) est-il essentiellement religieux : le *Teng soaba* est le prêtre-sacrificateur du royaume. Les *Nyönyoosé*, eux, s'occupent de tout ce qui est rituel, religieux et coutumier, tandis que le *Wogdg Naaba*, le représentant des *Ninisi* est responsable de l'intronisation du roi.

On pourrait par conséquent dire que chez les *Moosé*, l'organisation politique a connu une certaine séparation des pouvoirs :

- le politique et l'administratif détenus par un groupe dit des nobles,
- le foncier et le religieux détenus par les autochtones, chefs de terre. Les autochtones donnent au pouvoir issu de la violence la sacralité qui vient de la terre ainsi que les ressources produites par celles-ci ¹²,
- la force publique assurée par les captifs en tant qu'instruments du pouvoir et générateurs des moyens de son exercice. Ces trois niveaux entretiennent des rapports interdépendants.

Le système politique *moaaga* tend donc vers une recherche de l'équilibre par la mise en œuvre de normes comme la limitation du pouvoir et le partage du pouvoir. En effet, les *Moosé* ont conscience qu'il faut des contre-pouvoirs ¹³. C'est ce qui explique sans doute que lors de l'intronisation, le souverain *moaaga* s'engage à ne pas abuser du pouvoir en jurant d'être fidèle aux ancêtres et à ces illustres prédécesseurs. La limitation du pouvoir est garantie par la liberté d'expression. L'organisation de la parole publique bien que privilégiant certaines catégories sociales (personnes âgées, hommes de sexe masculin, clans princiers, etc.) ménage à la plupart des groupes un espace de contribution. C'est par exemple le cas des griots. La palabre africaine et la parenté à plaisanterie étant d'usage dans tous les cas.

On trouve également chez les *Moosé* une dissociation du pouvoir politique et des autres formes de pouvoir. Par exemple, le chef politique n'a pas de pouvoir sur la terre. La meilleure façon de limiter le pouvoir c'est de le partager, " d'en multiplier comme dit Joseph Ki-Zerbo les parties prenantes en associant le maximum de groupes. C'est ainsi

que chez les Moosé, les princes et les nobles sont associés aux ministres du roi qui eux sont choisis hors de la noblesse. Les hommes de castes (forgerons, griots) et les captifs de la couronne souvent chef de guerre participent tous aux conseils royaux avec voix délibérative¹⁴. Ce bon ordre maîtrisé, l'harmonie sociale garantie par l'interaction des groupes sociaux subordonnés les uns aux autres mais solidaires, c'est très précisément ce qui est au fondement du pouvoir *moaaga*. Pour que la bonne hiérarchie soit réalisée, il faudrait que soit assuré le pouvoir du *Nakombga*, la nécessaire domination de l'aristocratie.

En fait, les *Moosé* ont une idée politique originale, à savoir que le pouvoir ne se tient ni de l'âge - car devant le pouvoir l'âge n'est rien - ni de l'antériorité de l'occupation, mais le pouvoir vient du *naam* qui, d'après le Père Alexandre, est le radical sur lequel est construit *naaba* (chef). Le *naam* signifie le pouvoir, la puissance, l'autorité (apanage des *Nakombsé*). Le *naam* évoque ainsi l'idée d'une force venant de Dieu qui permet à un homme donné d'en commander un autre. Comme le *naaba* (le chef) aime à le rappeler à ses sujets, le *naam* est bon pour le chef, les sujets n'étant que des sujets ; personne n'y peut rien puisque tel est l'ordre du monde.

Le pouvoir politique traditionnel - *naam* - qui pose le problème de coexistence, de relation intergroupes et d'organisation des groupes sociaux, n'a pas une légitimité humaine ; il n'en a pas besoin car il détient sa légitimité d'une autorité divine supérieure qui transcende la communauté des mortels. C'est pourquoi, le *naam* s'impose à eux sans aucune résistance ou contestation puisque le souverain *moaaga* est dans l'entendement populaire le représentant de la divinité. De là découle l'importance que ce peuple accorde à son chef. Selon Skinner, " Les Mossi de Ouagadougou croyaient que leur Morho Naaba était supérieur à tous les autres rois. Ils pensaient que son royaume était le plus vaste du monde et qu'aucun autre souverain n'était aussi riche, ni puissant. Il inspirait une crainte telle (...) que personne n'osait le regarder en face. Il était interdit de le toucher de la main ou de lui parler autrement que prosterné, le front touchant le sol "¹⁵.

Le pouvoir *moaaga* correspond par conséquent au gouvernement d'un seul homme, c'est une monarchie de droit divin providentiel, un système féodal, selon Hubert Deschamps, où le contrôle royal s'affirme sur des vassaux¹⁶. Le pouvoir monarchique *moaaga* est sacré. Il peut être détenu brutalement par la violence, à cause de l'éternelle compétition pour le conquérir ; mais le *naam* n'est pas que force et terreur, il est surtout facteur d'unification de la société. C'est probablement ce qui explique l'acceptation résignée, le repli sur soi des sujets du roi et l'absence de révolte. Albert S. Balima, décrivant les *Moosé* déclare que " les Mossi ont une mentalité disciplinée de l'ordre, aimant s'effacer devant leurs chefs en présence desquels ils adoptent des attitudes humbles, mêmes humiliantes, face contre terre, obéissant toujours, exécutant tout ordre dès qu'il émane d'une autorité supérieure "¹⁷. Donc la relative servilité qu'on note chez les *Moosé* est censée garantir l'ordre et leur faire supporter le pouvoir despotique sans aucune gêne.

Il en découle que le *môogo* est un royaume centralisé dont les ordres émanent de la capitale pour se répercuter jusqu'au plus petit des villages. Et le personnage clé de ce système demeure le *Moog Naaba* lui-même. Il est donc exagéré de dire comme l'ont fait Badie Bertrand et Hermet Guy¹⁸ que la dynamique de l'État contemporain en Afrique Noire est " orpheline " d'une grande tradition Étatique. Nous pensons plutôt avec Joseph Ki-Zerbo que " Le royaume *moaaga* de Wogdgo était une monarchie centralisée à laquelle il n'a manqué qu'une bureaucratie de scribes et la rapidité des communications pour être comparable aux royaumes européens de son époque "¹⁹. Mais le pouvoir *moaaga* reste un pouvoir d'hommes-mâles, de conquérants ; la femme dans un tel pouvoir n'a de place que parce qu'elle est incontournable pour assurer la pérennité du groupe ethnique. Dans ce système, la femme est non seulement un cadeau de choix pour atteindre des objectifs politiques précis comme celui de nouer une alliance avec un autre groupe mais elle est surtout le meilleur moyen pour permettre l'assimilation d'un autre groupe ou même pour

s'emparer du pouvoir.

Dans cet univers où les institutions politiques ne profitent qu'aux hommes-mâles de l'aristocratie, une place a cependant été faite à une femme : la *Napoko* (la femme chef). Selon Denise Badini/Folane, la fonction de *Napoko*, qui est limité dans le temps, "commence vraiment le lendemain de l'enterrement du Naaba défunt et est occupée par la fille aînée de celui-ci. La *Napoko* "prête sa vie" au défunt roi car comme dit Michel Izard "si politiquement elle assure l'intérim du pouvoir royal, substantiellement si l'on peut dire, elle est le roi lui-même. On a donc là un dédoublement de personnalité ; la fille aînée devient son père qui continue de régner à travers elle et pleinement, car elle gouverne vraiment et détient le *naam*"²⁰. Mais la *Napoko* n'est qu'une intérimaire dont la fonction prend fin avec l'intronisation du roi. Elle redevient dès lors elle-même, c'est-à-dire une simple femme *moaaga*.

Par conséquent, on peut dire avec Denise Badini/Folane que "le recours à une femme pour assurer cette sorte d'intérim est un verrou de sécurité posé pour garantir l'égalité des chances des prétendants, sauvegarder les règles du jeu et barrer la route à une usurpation possible du pouvoir"²¹. En effet, le pouvoir *Nakombga* se conquiert. En ce sens, tous ceux qui appartiennent à une branche généalogique non exclue de la course au pouvoir, peuvent prétendre au *naam*, se livrer à une compétition pour le conquérir ; l'essentiel étant de respecter les règles intangibles régissant l'accès au pouvoir²².

En résumé, l'organisation traditionnelle des *Moosé*, qui repose sur la correspondance entre structures sociales et pouvoir politique, constitue sans conteste la raison de leur puissance, de leur stabilité, de leur longévité au plan politique ; paix, tranquillité, continuité et éthicité du modèle *moaaga* entretiennent le mythe de leur redoutabilité et invincibilité. À l'heure de l'uniformisation des moyens et valeurs politiques, il n'est pas superflu d'évaluer le pouvoir *moaaga* à l'aune de la démocratie pour faire un inventaire en vue du rendez-vous de l'histoire. Autrement dit, la personnalité *moaaga* est-elle compatible avec la démocratie, les droits de l'homme tels qu'énoncés aujourd'hui ?

II – La modernité politique Moaaga en question

On trouve inscrit au cœur du projet de la modernité la démocratie et l'émancipation des droits de l'homme. En effet, le siècle des Lumières qui marque pour l'homme le début d'une ère nouvelle de liberté et de bien-être, traduit la remise en cause des privilèges et des valeurs comme la hiérarchie. Le besoin de démocratie, de liberté et de prospérité pour l'homme s'est davantage affirmé avec la chute du mur de Berlin. Si bien qu'aujourd'hui, presque tous les gouvernants assurent soit construire une société démocratique, respectueuse des droits humains, soit favoriser son émergence. Il ne reste donc plus à l'humanité toute entière que "le beau visage de la liberté et de la démocratie"²³.

Les préceptes de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme ne se prétendant pas infaillibles ni immuables, constituent une conception qui, suivant les expérimentations dans tous les domaines de la vie des peuples, visent à favoriser la justice, l'équité sociale, l'égalité, la fraternité, la liberté de penser, la tolérance et la joie de vivre. Il semblerait à première vue qu'il n'existe qu'une relation lointaine, ténue, entre la mentalité des *Moosé* - dont la tradition politique est celle de sujets obéissant à un chef unique et incontesté - et la démocratie. Qu'en est-il au juste ?

II.1 – Rupture avec la démocratie : le choix éthique de la gouvernance *moaaga* ?

Contrairement à ce que pensent certains chercheurs en sciences sociales, tout ce qui est traditionnel n'est pas forcément bon comme tout ce qui est moderne n'est pas nécessairement mauvais. C'est dire que la tendance issue de l'anthropologie à cultiver le particularisme, à systématiquement remettre en question les valeurs de la

modernité comme négatives, ne correspond qu'à une mode : celle de l'apologie des valeurs culturelles sous prétexte que toutes les cultures se valent. Or c'est par l'échange, le dialogue que les diverses cultures pourront à terme s'enrichir mutuellement en s'influençant réciproquement.

Les philosophes devraient questionner l'État de droit, car il semble que l'environnement socioculturel justifie en partie le déficit de démocratie et les violations des droits de l'homme dans certaines parties du monde. En effet, sans adaptation de l'État de droit moderne aux différentes capacités mentales, culturelles et sociologiques, il n'y aura pas de progrès social, de développement humain durable. Il est ainsi important de savoir si la conception *moaaga* du pouvoir, la mentalité collective qui en dérive, ne rompt pas délibérément avec la démocratie ? Si on s'entend pour ce faire sur une définition minimale de la démocratie comme un régime permettant aux dirigés de demander des comptes aux dirigeants et, éventuellement, de les congédier par voie légale (les élections par exemple) s'ils jugent bon de le faire ; on se rend vite à l'évidence que l'enthousiasme des *Moosé* pour l'indépendance, c'est-à-dire leur aspiration à vivre dans un cadre paisible et ordonné n'implique pas un courant d'idées favorables à l'option démocratique.

En effet, certains traits non moins fondamentaux de la personnalité *moaaga* paraissent aller à l'encontre des principes démocratiques : c'est le cas de la notion de groupe, de castes qui y émerge. Cette société, constituée d'êtres hétéroclites, est de surcroît inégalitaire parce que fondée sur le sexe, l'âge, les liens du sang, etc. La démocratie est alors niée parce que la vision *moaaga* du monde mettant l'accent sur le groupe ou l'harmonie de l'univers, la primauté de la loi divine, et non l'individu comme valeur axiale au fondement du régime démocratique, tend en fait à instituer l'homme non comme un individu monadique mais plutôt comme une personne morale, attachée à des valeurs sociales et éthiques.

La vision *moaaga* du monde, fondé sur l'interdépendance des groupes, tourne résolument le dos aux expériences individualistes qui aspirent, en dernier lieu, à isoler l'individu, en le coupant de sa filiation, de sa communauté. Comme l'écrit l'auteur *De la démocratie en Amérique*²⁴ : “ L'individualisme est d'origine démocratique, et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent (...) À mesure que les conditions s'égalisent, il se rencontre un plus grand nombre d'individus qui, n'étant plus assez riches, ni assez puissants pour exercer une grande influence sur le sort de leurs semblables, ont acquis cependant ou conservé assez de lumières et de biens pour pouvoir se suffire à eux-mêmes. Ceux-là ne doivent rien à personne ; ils s'habituent à se considérer toujours isolément, ils se figurent volontiers que leur destinée est entre leurs mains. Ainsi, non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains, elle le ramène sans cesse vers lui et menace de le renfermer enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur. ”

L'autre raison expliquant le déficit démocratique dans la société *moaaga*, c'est la hiérarchisation qui place au sommet de l'Empire le *Moog Naaba*, personnage sacré. Le *Moog Naaba* comme l'indique Albert S. Balima “ n'est pas un homme comme les autres, mais un être hors du commun qui vit loin du vulgaire ”²⁵. Le fossé infranchissable créé entre le gouvernant et les gouvernés est inadmissible en démocratie parce que ce régime qui appelle à la fraternité et à l'amitié des hommes, garantit la rotation du pouvoir. Les gouvernés peuvent ainsi devenir gouvernants et vice versa²⁶.

Autrement dit, la démocratie fait de la politique l'affaire exclusive de l'homme dont elle affirme le devenir spécifiquement terrestre. Ce qui signifie que l'essence du politique n'appartient pas comme chez les *Moosé* au ciel mais à la terre. Pour le gouvernement démocratique en effet, le fondement de l'action politique ce sont les hommes concrets. L'idée d'une légitimité céleste est une aberration car en démocratie, la souveraineté est un “ établissement humain ”. Comme l'indique Hobbes, la souveraineté appartient

essentiellement à l'univers profane, désacralisé.

Par conséquent, en lieu et place de la conception cosmologico-théologique du droit *moaga*, le régime démocratique substitue une référence anthropologique : le droit n'est rien d'autre qu'un pouvoir naturel de l'homme, un pouvoir inhérent à la nature humaine. L'homme apparaît comme l'unique source du droit dans le régime démocratique à l'opposé de la tradition politique *moaga*. En effet, celle-ci établit une correspondance entre le droit et le juste et incorpore le droit à l'ordre cosmique. Le droit chez les *Moosé* est par conséquent naturel parce qu'il fait partie de l'ordre des choses voulu par Dieu.

Or, le caractère sacré du *Moog Naaba* le place au-dessus des hommes ordinaires en lui assurant une très grande autorité sur les *Moosé* qualifiés “ d'hommes soumis, humbles, amoureux de l'ordre, aimant s'effacer devant leurs chefs en présence desquels ils ne se tiennent que prosternés, face contre terre, obéissant toujours, exécutant tout ordre dès qu'il émane d'une autorité supérieure ”²⁷. Le pouvoir du *Moog Naaba* engendre donc la coercition, le *naam* crée le consentement par la violence, exige des sujets du *Naaba* non pas qu'ils l'aiment, l'approuvent ni qu'ils lui obéissent, mais qu'ils le craignent. Cette vision du gouvernement est tout à l'opposé de celle démocratique car le propre de celle-ci est de compter une opposition, d'accepter la légitimité possible d'une opinion contraire à celle des gouvernants²⁸.

La force, pilier du *naam*, demeure la prérogative du seul *Moog Naaba* qui est à la fois, chef suprême absolu, source de la loi, juge suprême, chef des armées. Tous ces attributs qui confèrent au souverain *moaga* l'absolutisme royal minent le principe de la séparation des pouvoirs²⁹.

L'absolutisme du souverain pose la question de la nature du pouvoir politique *moaga*. Le *Moog Naaba* apparaît comme un chef qui ne laisse presque rien de fondamental aux initiatives privées³⁰. Sa puissance multi-dimensionnelle reposant sur la légitimité divine, rend caduque la liberté individuelle, empêche l'expression de la parole protestataire, nie les droits individuels et ne permet pas de faire la juste part entre liberté et autorité. Les hommes dans un tel système politique seraient des marionnettes auxquelles l'autorité politique échappe puisque Dieu est la racine du pouvoir. Il s'ensuit que la référence au pouvoir démocratique, qui vise la réduction de l'extériorité entre la source de la loi et l'individu sur lequel elle s'applique est récusée par les *Moosé*. Le chef demeure l'incarnation exemplaire du principe de domination, qui contraint autrui à se soumettre, à s'écraser et donc à l'humiliation.

En effet, toute autorité chez les *Moosé* vient de Dieu. La conséquence en est que l'obéissance au chef équivaut à l'obéissance à Dieu : “ je me sou mets à Dieu et à mon chef (...) si j'ai le chef, j'ai par le fait même Dieu ”. Les sujets doivent deviner les pensées du chef, prévoir ses ordres et s'y conformer. Les paroles et les actes du chef sont tous respectables. Prétendre l'emporter sur le chef, le supérieur, quel qu'il soit, c'est vouloir l'impossible. Or, la démocratie traduit justement le refus de privilèges particuliers, de l'aristocratie de naissance ou des “ influences individuelles ” puisqu'elle ne permet pas que la société subisse l'influence directrice d'individus ou de groupes particuliers. Comme l'écrit Alexis de Tocqueville, “ chaque individu est censé aussi éclairé, aussi vertueux, aussi fort qu'aucun autre de ses semblables ”³¹ car les rapports les plus inégalitaires entre les hommes doivent être radicalement transformés par la démocratie.

La culture politique *moaga* apparaît donc comme un refus du modèle démocratique qui fixe l'essence de la démocratie dans l'égalité des conditions³². Loin de rendre les humains semblables entre eux, elle les classe suivant qu'ils sont hommes de sexe masculins, femmes, adultes, etc. dans des rôles sociaux distincts, et privilégie l'ancienneté d'un individu par rapport à un autre, d'une génération naturelle ou initiatique par rapport à la suivante ou la précédente. Bref, la tradition politique *moaga* perpétue l'opposition aristocratique entre maîtres et sujets ; elle rejette ainsi toute idée de parité entre les

hommes. Elle est une monarchie qui ne tient pas compte des capacités et du mérite. Le souverain *moaga* ne peut être juste au sens démocratique, son pouvoir est fondé sur l'inégalité entre les hommes, contre quoi lutte la démocratie.

On ne peut par conséquent dire que la société *moaga* caractérisée par l'existence d'une sphère politique rigoureusement déterminée par la sphère sociale culmine en démocratie pour laquelle tous les humains sont frères, égaux en droits, et peuvent légitimement prétendre aux rênes du pouvoir. En établissant une stricte correspondance entre le politique et les structures sociales, les *Moosé* ont développé la culture du chef, devant les décisions duquel ils s'inclinent. C'est ce qui rend difficile l'exercice de la démocratie. Le principe démocratique "un homme, une voix" s'avère donc ridicule dans le *môogo* parce que chez les *Moosé*, l'expression de la volonté générale n'a aucun sens.

En effet, le chef de famille ou de village parle pour tout le monde en tant que représentant tout son monde. On le voit, le consentement de tous les hommes, des chefs de famille n'est même pas exigé pour qu'une décision soit prise comme c'est le cas dans les sociétés dites acéphales où la liberté des individus et des groupes est mieux pris en compte.

La stabilité acquise par le pouvoir *moaga* n'a pas eu pour effet de transformer les *Moosé* en citoyens qui vis à vis du pouvoir sont parties prenantes, mais plutôt de faire de l'autorité *nakombga* l'élément de cohésion. Ainsi, l'épisode de la "femme chef" ou *Napoko*, qui commence le lendemain de l'enterrement du *Moog Naba*, loin d'être un signe d'ouverture des *Moosé* à l'endroit des femmes exclues de la gestion politique de la société, consacre le fait que les institutions politiques *moaga* sont taillées sur mesure pour ne profiter qu'à la gent masculine noble comme dans la Grèce ancienne. Les *Moosé* ont recouru à la femme non pas pour assurer le pouvoir comme l'homme de sexe masculin mais plutôt pour garantir l'égalité des chances des seuls prétendants nobles et sauvegarder les règles antidémocratiques de gestion du pouvoir.

En résumé, le droit pour tous de faire de la politique, qui va de pair avec la libre expression, est étranger à la culture politique *moaga* qui cherche à réaliser la prospérité des gens en ne reconnaissant pas la liberté individuelle, la citoyenneté à tous et le droit de regard critique sur les affaires de la cité. Faut-il alors penser que la conception *moaga* du monde, plus soucieuse d'éthique, de cohésion, que de démocratie, renie les droits de l'homme ?

II.2 – Du décalage entre la conception *Moaga* du monde et les droits humains modernes

La question des droits de l'homme est aussi vieille que l'humanité, elle est atemporelle, s'est posée depuis l'apparition de l'homme sur terre. Elle est en ce sens universelle et ne saurait donc être considérée comme propriété d'un peuple donné. C'est dire que les droits de l'homme ne peuvent être l'exclusivité d'une époque, d'un continent, d'une race, d'un groupe ethnique, d'une culture car l'on peut trouver dans l'histoire de toutes les sociétés des éléments qui s'y rapportent.

L'universalisme donc des droits de l'homme semble aller de soi car le respect des droits de l'homme correspondrait à l'exigence d'épanouissement de la nature de l'homme. Comme l'ont indiqué les penseurs des siècles des Lumières, la nature humaine est la même sous tous les cieux. L'homme en quête de bien-être peut apprécier grâce à la raison, le bien et le mal. Il doit bénéficier par conséquent comme l'indique Michel F. Sawadogo "des mêmes droits et doit faire face à la même responsabilité"³³³. L'espèce humaine s'est pérennisée parce que toutes les sociétés sous des présentations spécifiques sont fondées sur la dignité de la personne humaine, donc connaissent plus ou moins les droits de l'homme. Mais si depuis un certain temps, la reconnaissance et

le respect des droits de l'homme sont le leitmotiv de l'action citoyenne et une exigence de la communauté internationale, c'est qu'il devient impérieux d'examiner à la loupe le rapport des différents peuples aux droits de l'homme. Quelle est alors la place réservée dans la société *moaaga* aux droits de l'homme ?

Les droits de l'homme ou prérogatives reconnues aux personnes humaines individuellement ou collectivement sont un ensemble de principes et de normes fondés sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque à tous les êtres. En tant que tels, on ne peut dire qu'ils sont méconnus du groupe *moaaga*, de l'Afrique en général dont la contribution spécifique a été de faire prendre en compte le groupe, la communauté des gens, la famille et les valeurs de solidarité. On peut dire que l'apport de l'Afrique par rapport aux droits de l'homme est à l'opposé de l'approche occidentale marquée par l'influence des philosophies ayant accordé une place prépondérante à la conception individualiste.

En outre, la conception *moaaga* reste tributaire de la religion traditionnelle. En effet, contrairement aux religions révélées (judaïsme, christianisme et islam) qui accordent une valeur transcendante à l'homme qu'elles proclament fils de Dieu, dans la religion traditionnelle *moaaga*, seul le Souverain est fils de Dieu. Il s'ensuit que tous les hommes ne sont pas d'origine divine, donc ne peuvent avoir des droits inhérents à leur nature.

Par conséquent, le contexte culturel *moaaga*, dépendant de la conception cosmogonique de l'univers dans lequel le Souverain est l'unique représentant de Dieu sur terre pour diriger les hommes vers le bonheur, dénie en fait au commun des mortels tout droit et conduit à la résignation. En effet, la majorité des hommes, constituant les sujets du Roi est lésée, réduite qu'elle est à l'infériorité juridico-politique, au détriment du Souverain, de la noblesse, dont le statut lui accorde privilèges et droits divers. Le respect des droits de l'homme dans une telle situation reste problématique car de façon générale les droits de Dieu, des ancêtres et des esprits sont préférés à ceux des hommes concrets. Le monde invisible, plus important, passe dans l'entendement populaire avant celui humain qu'il influence et dont il nie les droits.

Si on peut parler d'un État de droit chez les *Moosé* qui tiennent pour l'essentiel à la primauté de la communauté, à la sacralité de l'autorité du chef et à l'exclusivisme de la loi divine, c'est seulement dans le sens où chez eux le droit est dit par la coutume, manière de dire, de faire des ancêtres. La coutume détermine l'ensemble de la vie socio-politique à tel point que le Souverain lui-même loin d'être au-dessus d'elle, en est le premier serviteur.

La mentalité *moaaga* authentique méconnaît, tout comme l'islam classique, " le droit subjectif de l'homme, le droit de liberté inhérente à la nature humaine " ³⁴. Les *Moosé* méprisent la liberté individuelle et ne recherchent prioritairement ni égalité, ni propriété absolue en tant que qualité de l'homme. C'est ainsi que la terre par exemple demeure un bien sacré communautaire qu'on ne peut s'approprier individuellement. En définitive, la personnalité *moaaga* nie les droits humains modernes. La notion de groupe dérivant de la conception *moaaga* du monde constitue un facteur de blocage car elle concilie assez maladroitement les intérêts collectifs (ethnie, clan, quartier, etc.) avec ceux individuels. L'individu est relayé au second plan et n'a de droit qu'en sa qualité de membre actif de la société dans laquelle il évolue. C'est la société qui lui assure, en contrepartie de la participation à la vie de la collectivité, les conditions de l'exercice de ses droits et la protection de ceux-ci.

Loin d'avoir pour finalité la préservation, la protection, l'épanouissement des individus composant la société, l'affirmation de la suprématie de la communauté pourrait conduire à l'asservissement des individus. Et le fait que chaque groupe ait son droit constitue une négation du principe moderne qui reconnaît la dignité inhérente à tous les hommes ainsi que des droits égaux, inaliénables, fondements de la liberté et de la justice démocratiques. A la lumière de ce qui précède, peut-on parler de dignité de la personne

humaine dans une société dont les membres, soumis à l'autorité d'un chef absolu, ne peuvent exprimer leurs opinions, exercer leur jugement critique ?

Les droits de l'homme sont certes multiples³⁵ et on peut dire que la société *moaaga* et celles traditionnelles, généralement fondées sur la dignité de l'homme, ne les ont pas totalement ignorés. Elles auraient aussi cherché à éviter l'arbitraire autant que faire se peut en exprimant les droits de l'homme dans des formes appropriées tenant compte de leur mentalité. Mais comme on ne saurait légitimement enfermer l'Afrique dans le ghetto de la spécificité, elle devrait alors être au diapason de l'histoire et ne pas se détourner des atouts de la modernité qui consacrent le droit de tous à une existence paisible, heureuse.

Par conséquent, le sort problématique des femmes, loin d'être idéal dans le contexte de la culture *moaaga*, doit être dénoncé comme exemple de non respect des droits de l'homme. En effet, la condition de la femme *moaaga* n'est guère enviable car elle est comparable à celle de la femme romaine. Comme le dit Caton³⁶, " Le mari est juge de sa femme, son pouvoir n'a pas de limite, il peut ce qu'il veut. Si elle a commis quelque faute, il la punit, si elle a bu du vin, il la condamne, si elle a eu commerce avec un autre homme, il la tue ".

On le voit, le sort de la femme dans la société traditionnelle *moaaga* reste détestable car la conception *moaaga* du monde en fait une sorte de sous être, corvéable à volontiers et dont l'avis ne serait pas nécessairement requis pour des actes qui l'engagent, comme par exemple le mariage. Autrement dit, contrairement au régime démocratique conçu pour favoriser la liberté, le droit de regard citoyen et le respect des droits de l'homme, nous notons que ceux-ci constituent des problèmes périphériques dans le modèle politique *moaaga*.

Conclusion

Au total, notre analyse ne visait en aucun cas l'exaltation de l'originalité et de la spécificité des cultures politiques africaines. Bien au contraire, elle a abouti à montrer que les universaux du gouvernement des sociétés tels les phénomènes du pouvoir, les compétitions pour le pouvoir, la capacité d'adaptation des pouvoirs traditionnels à l'État de droit moderne, se laissent appréhender selon les cultures, dans des codes, des pratiques particulières mais toujours comparables. Il importait de procéder à une confrontation du modèle politique *moaaga* et de la démocratie occidentale pour dépasser les tentatives d'enlaidissement et/ou d'embellissement de l'histoire des sociétés politiques africaines. Nous avons voulu savoir si le pouvoir politique traditionnel des *Moosé* tourne ou pas le dos aux principes démocratiques, s'il est susceptible de féconder ou d'inspirer la démocratie au Burkina Faso ? L'étude a révélé un face à face menaçant et gros de dangers pour la démocratie et les droits de l'homme tels qu'énoncés aujourd'hui.

La société *moaaga* est certes soucieuse de paix, de bien-être pour l'homme, mais elle renonce à considérer comme fondamentales les questions de liberté individuelle, de droit de regard critique et de droits humains. Faut-il de ce fait penser que le " beau rêve " de la liberté individuelle, des droits de l'homme n'intéresse pas le *moaaga*, le nègre en général ?

Notes

¹ Ki-Zerbo Joseph : *Histoire de l'Afrique Noire*, Paris, Hatier, 1978, p 249.

² Comme l'a dit Aristote : " Le Grec a le droit de commander au barbare ". On peut dire que cet axiome traversa le temps et les continents.

³ Izard Michel : *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*, en 2 vol., Paris/Ouagadougou, Recherches Voltaïques, n°12, CNRS/CVRS, 1970.

⁴ L'ouvrage de Michel Izard : *Gens du pouvoir, Gens de la terre* examine les relations entre les gouvernants et les autochtones qui accomplissent les rites et cultes liés à la terre.

- ⁵ Dans : “ *Captivité et pouvoirs dans l’ancien royaume de Ouagadougou à la fin du 19^e siècle* ”, Revue *Dialogue d’histoire ancienne*, 19,1, 1993, p 198, Maurice Bazemo écrit que “ Les captifs ont servi à exprimer la force du pouvoir et ce, par les différentes fonctions qui leur étaient confiées. Ainsi, la garde royale était-elle constituée pour l’essentiel de captifs ”.
- ⁶ On sait en effet qu’une lente recherche sur la justice amène Socrate dans la *République* à mettre en parallèle l’âme et la cité. À la triplicité de l’âme (*Épitumia, Thumos et Nous*) correspond celle de la division de la cité en trois classes : la haute classe des philosophes et des magistrats chargés du gouvernement de la cité ; la classe moyenne des gardiens cantonnés à la protection des biens et des hommes ; et enfin la classe des producteurs, des travailleurs manuels chargés de produire les richesses matérielles de la cité. C’est cette division platonicienne des hommes en trois catégories sociales qu’on a coutume d’appeler la sociologie de Platon.
- ⁷ Sawadogo F. Michel : “ *Les fondements anthropologiques des droits de l’homme* ”, Revue *Pyramide*, n° 5, Ouagadougou, janvier 2000, pp. 48-49.
- ⁸ Bayard Jean François : *L’État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979.
- ⁹ Cf. Izard Michel : *Gens du pouvoir, Gens de la terre*, Paris, Ed. De la Maison des sciences de l’homme, 1985.
- ¹⁰ Comme l’a témoigné Ibn Khaldoun, l’homme est le seul animal qui ne puisse vivre sans une autorité qui le contient par la force.
- ¹¹ Clastres Pierre : *Recherches d’anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980, p 104.
- ¹² Savonnet- Guyot Claudette : *État et société au Burkina : Essai sur le politique africain*, Paris, Ed. Karthala, 1996.
- ¹³ Comme l’énonce Montesquieu dans *De l’esprit des lois*, “ il faut que le pouvoir arrête le pouvoir ”.
- ¹⁴ Ki-Zerbo Joseph : “ *Droits de l’homme en Afrique : Tradition et Modernité* ”, Revue *Pyramide*, n°5, Ouagadougou, 2000, p26.
- ¹⁵ Skinner : *Les mossi de Haute Volta*, Paris, Nouveaux Horizons, 1972, p 84.
- ¹⁶ Deschamps Hubert : *Les institutions politiques de l’Afrique Noire*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 549, 1976.
- ¹⁷ Balima (S. A.) : “ *L’organisation de l’Empire mossi* ”, Revue *Penant*, 3^{ème} trimestre 1964, p 479.
- ¹⁸ Badie Bertrand et Hermet Guy : *Politique comparée*, Paris, PUF, 1990, p 231 et suivantes.
- ¹⁹ Ki-Zerbo : *Histoire de l’Afrique Noire d’hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p 257.
- ²⁰ Badini/Folane Denise : “ *Les femmes et l’exercice du pouvoir politique dans les pays de la Haute Volta pré coloniale et coloniale* ”, *Annales de l’université de Ouagadougou*, série A Vol. X, 1998, p 98.
- ²¹ Badini/Folane Denise : *Op. Cit.*, p 99.
- ²² Les règles rigides qui régissent l’accès au naam révèlent entre autres que le candidat au pouvoir doit être un homme, de sexe masculin, respectueux des Anciens, des aînés d’une manière générale et être de bonne moralité.
- ²³ Latouche Serge : *La planète des naufragés*, Paris, La Découverte, 1991, p 73.
- ²⁴ Alexis de Tocqueville : *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier Flammarion, 1981, II, 2, pp. 125 et 127.
- ²⁵ Balima (S. Albert) : “ *L’organisation de l’Empire mossi* ”, Revue *Penant*, 3^{ème} trimestre, 1964, p 480.
- ²⁶ Aristote : *La Politique*, VI, 1317 b2, Paris, J. Vrin, 1989.
- ²⁷ Balima (S. Albert) : “ *L’organisation de l’Empire mossi* ” in Revue *Penant*, 3^{ème} trimestre, 1964, p 479.
- ²⁸ Comme l’a dit Pascal : “ c’est l’opinion non la force qui soumet les hommes ”
- ²⁹ Certes, le Moog Naaba détient l’essentiel du pouvoir : l’administration, la justice, et l’armée ; mais il n’assume pas le pouvoir lié à la terre. De plus, il y’aurait une séparation entre le pouvoir et l’avoit.
- ³⁰ Toutefois, on ne saurait faire du Moog Naaba un despote dont l’action politique vise à assurer son intérêt personnel ; car le souverain moaga est censé poursuivre et assurer la liberté collective et l’intérêt général. Il y est, en principe, obligé par son serment et par l’importance du culte des ancêtres.
- ³¹ Tocqueville (Alexis de) : *De la démocratie en Amérique*, T1, Garnier Flammarion, 1981 p 163.
- ³² C’est ce qui ressort de la lecture du chap. VIII de l’ouvrage de Tocqueville (A. de) : *L’Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967, p 153 et suivantes.
- ³³ Sawadogo M. Filiga : “ *Les fondements anthropologiques des droits de l’homme* ”, Revue *Pyramide*, Ouagadougou, n° 5, janvier 2000, p 42.
- ³⁴ Sawadogo (Michel F.) : “ *Les fondements anthropologiques des droits de l’homme* ”, Revue *Pyramide*,

Ouagadougou, n° 5, janvier 2000, p 51.

³⁵ On distingue généralement trois types de droits de l'homme : la première catégorie concerne les droits civils et politiques, proclamés aux 18^e et 19^e siècles. Ce sont les libertés publiques que l'État doit garantir à tout homme ; la deuxième catégorie appelée droits économiques, sociaux et culturels date principalement du 20^e siècle. Ces droits exigent de l'État de réaliser le bien-être pour tous ; et enfin la troisième catégorie ou droits de solidarité sont de consécration récente. Ils nécessitent la conjonction des efforts de tous les citoyens de la vie en société.

³⁶ Lire Joseph Ki Zerbo : “ *Droits de l'homme en Afrique : Tradition et Modernité* ”, *Pyramide*, N°5, P. 14.

Bibliographie

- Aristote, (1989). *La Politique*. Paris : J. Vrin.
- Badie, B. (1992). *L'État importé : essai sur l'occidentalisation manquée de l'ordre politique*. Paris : Fayard.
- Badini/Folane, D. (1998). “ *Les femmes et l'exercice du pouvoir politique dans les pays de la Haute Volta pré coloniale et coloniale* ”. In *Annales de l'Université de Ouagadougou*. Série A. X.
- Balandier, G. (1978). *Anthropologie politique*. Paris : PUF.
- Balima, S. A. (1964). “ *L'Organisation de l'Empire mossi* ”. In *Revue Penant*, troisième trimestre.
- Bayard, J. F. (1989). *L'État en Afrique*. Paris : Fayard.
- Burdeau, G. (1956). *La Démocratie*. Paris : Seuil.
- Clastres, P. (1974). *La société contre l'État*. Paris : Ed. De Minuit.
- Clastres, P., (1980). *Recherches d'anthropologie politique*. Paris : Seuil.
- Deschamps, H. (1976). *Les institutions politiques de l'Afrique noire*. Paris : PUF/ Que sais-Je ?
- Duval, M. (1986). *Un totalitarisme sans État. Essai d'anthropologie politique à partir d'un village burkinabé*. Paris : l'Harmattan.
- Izard, M., (1970). *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*, en 2 Vol., Paris/ Ouagadougou. Recherches voltaïques. N° 12. CNRS/CVRS.
- Izard, M., (1985). *Gens du pouvoir, Gens de la terre*, Cambridge/ Paris, Cambridge University Press/ Ed. De la Maison des sciences de l'homme.
- Ki-Zerbo, J. (1972). *Histoire de l'Afrique d'hier à demain*. Paris : Hatier.
- Ki-Zerbo, J. (2000). “ *Droits de l'homme en Afrique : Tradition et Modernité* ”. In *Revue Pyramide*. N° 5. Ouagadougou. Janvier.
- Savonnet-Guyot, C. (1996). *État et société au Burkina. Essai sur le politique africain*. Paris. Karthala.
- Sawadogo, M F. (2000). “ *Les fondements anthropologiques des droits de l'homme* ”. In *Revue Pyramide*. N° 5. Ouagadougou. Janvier.
- Tocqueville, A.de. (1981). *De la Démocratie en Amérique*. 2 Vol. Paris : Garnier, Flammarion.
- Tocqueville, A.de, (1967). *L'ancien régime et la Révolution*. Paris : Gallimard.